CABINET DE CONSEILS ASSOCIES MIDI-CENTRE
Société par actions simplifiée au capital de 183 000 euros
Siège social : 41, rue du Village d'Entreprises - Bâtiment 8 - 31670 LABEGE
427 280 441 RCS TOULOUSE

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 2 AVRIL 2025

LES SOUSSIGNES :

- **La société LAENI CONSEILS**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 261 000 euros ayant son siège social 4 boulevard d'Estourmel 12000 RODEZ, immatriculée sous le numéro 879 280 527 RCS RODEZ, représentée par Monsieur Nicolas BARTHEZ, titulaire de 6 299 actions,
- **Monsieur Nicolas BARTHEZ**, demeurant 660 avenue Paul Blanc 12450 FLAVIN, titulaire d'1 action.
- **La société NATIS CONSULT S.A.R.L**, société à responsabilité limitée au capital de 148 800 euros ayant son siège social 41, rue du Village d'Entreprises 31170 LABEGE, immatriculée sous le numéro 432 398 923 RCS TOULOUSE, représentée par Monsieur Patrick FEHR, titulaire de 3 059 actions,
- **Monsieur Patrick FEHR**, demeurant 4 Chemin du Causset – 31320 VIGOULET-AUZIL, titulaire d'1 action,
- **Monsieur Bernard GALY**, demeurant Le Pesquié 12850 ONET-LE-CHATEAU, titulaire de 2 040 actions,
- **Monsieur Claude SERIO**, demeurant La Combe 12850 ONET-LE-CHATEAU, titulaire de 600 actions.

APRES AVOIR EXPOSE :

1° Qu'ils sont les seuls associés de la société CABINET DE CONSEILS ASSOCIES MIDI-CENTRE, société par action simplifiée au capital de 183 000 euros, ayant son siège social, 41 rue du Village d'Entreprises Bâtiment 8 – 31170 LABEGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 427 280 441 RCS TOULOUSE.

2° Que l'article 27 des statuts de la Société prévoit que les décisions collectives peuvent résulter d'un acte sous seing privé signé par tous les associés.

3° Que par décision unanime des associés, en date du 20 décembre 2024, les associés ont nommé Monsieur Bernard GALY en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée de six (6) ans à compter du 2 janvier 2025 expirant à l'issue de l'assemblée générale ou de la consultation des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2031.
Que ladite décision contient une coquille dans la rédaction de la première décision au paragraphe relatif à l'acceptation des fonctions par M. Bernard GALY et qu'il convient d'en faire la rectification.

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Après avoir constaté la présence d'une coquille dans la rédaction de la première décision du procès-verbal des décisions des associés de la Société en date du 20 décembre 2024 au paragraphe relatif à l'acceptation de ses fonctions par M. Bernard GALY,
Les associés prennent acte que cela constitue une erreur purement matérielle et décident à l'unanimité d'en faire la rectification afin de permettre la réalisation des formalités de publicité légale.

En conséquence, les associés décident à l'unanimité que :

Au lieu de lire : « *Monsieur Bernard GALY déclare accepter les fonctions de* Président *qui lui sont confiées à compter du 2 janvier 2025 et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.* »

Il y a lieu de lire : « *Monsieur Bernard GALY déclare accepter les fonctions de* Directeur Général *qui lui sont confiées à compter du 2 janvier 2025 et n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.* »

Le surplus de la décision sans changement.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au Président à l'effet de signer tous actes et documents et procéder à toutes formalités requises et, plus généralement, à l'effet de faire le nécessaire pour l'accomplissement des décisions prises ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Les associés,

M. Nicolas BARTHEZ, Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentant légal de la société LAENT CONSEILS	**M. Patrick FEHR,** Agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentant légal de la société NATIS CONSULT S.A.R.L
M. Bernard GALY	**M. Claude SERIO**